RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Service statistique ministériel de la **sécurité intérieure**

STATISTIQUE PUBLIQUE

Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

Christine GONZALEZ-DEMICHEL, Cheffe du SSMSI

(présentation au bureau du CNIS du 17 mars 2022)

Le SSMSI : contexte d'origine

- **Création en octobre 2014** (décret n°2014-1161 du 8 octobre 2014 modifiant le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur), à la suite :
  - du rapport d'information parlementaire de l'Assemblée nationale « *La mesure des délinquances et ses conséquences* » ;
  - de la mission des inspections générales du MINT (IGA-IGPN-IGGN) et de l'Insee « *L'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure* »

  dans un contexte de fortes polémiques sur les chiffres de la délinquance enregistrée

- **Missions initiales :**

  « Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure assure la centralisation, le contrôle, le traitement et la diffusion des données relatives à la criminalité et à la délinquance enregistrées par la police nationale et la gendarmerie nationale.
  Il rassemble, analyse et valorise les données statistiques utiles pour définir, contextualiser, territorialiser, gérer et évaluer les politiques de sécurité. »

- **Rattachement :**
  - DGPN (direction générale de la police nationale) et DGGN (direction générale de la gendarmerie nationale)
  - Insertion auprès du DCPJ (directeur central de la police judiciaire) au sein de la DGPN *cf. implantation antérieure du SCED*

Le SSMSI : en phase de transition début 2022 (1/2)

- **Années 2019-2020 :**
  - Audit de suivi (IGA-IGPN-IGGN) des recommandations du rapport de 2013 (juillet 2019)
  - Intégration du principe d'indépendance professionnelle et articulation avec l'Insee (décret n°2020-55 du 28 janvier 2020)
  - GT ministériel « Evolution des missions et des moyens du SSMSI » (octobre 2019-mai 2020)
  - Dissolution fin 2020 de l'INHESJ auquel était adossé l'ONDRP (décret n°2020-1591 du 16 décembre 2020)

- **Missions actualisées en 2021** (décret n°2021-1386 et arrêté du 25 octobre 2021) **pour consacrer leur élargissement avec :**
  - prise en charge de l'ensemble des activités habituelles de production (dont le pilotage de dispositifs d'enquêtes), d'études et de diffusion statistiques d'un SSM
  - transfert depuis le 1er janvier 2021 (arrêté du 17 décembre 2020) des activités exercées par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP, supprimé fin 2020) y compris la réalisation d'études statistiques sur l'ensemble de la chaîne pénale
  - couverture intégrale des domaines de la sécurité intérieure (sécurité publique, enquêtes judiciaires, enquêtes administratives et renseignement)

- **Positionnement au 25/10/2021 :**
  - Rattachement au DGPN et au DGGN
  - Insertion directe auprès du DGPN

Le SSMSI : en phase de transition début 2022 (2/2)

- **Missions actualisées au 25/10/2021** (décret n°2021-1386 du 25 octobre 2021)

« Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure produit la statistique publique dans les domaines de la sécurité intérieure. Il est responsable de l'élaboration, de la diffusion et de la publication de l'information, des enquêtes et des études statistiques.

Il rassemble, analyse et valorise les données statistiques utiles pour définir, contextualiser, territorialiser, piloter et évaluer les politiques de sécurité.

Il contribue à l'étude des évolutions statistiques de l'ensemble du processus pénal, des faits constatés par les décisions de justice, de l'exécution des peines et des sanctions pénales ainsi que de la récidive.

Il constitue l'autorité nationale pour la production des statistiques européennes dans les domaines de la sécurité intérieure. »

- **Arrêté du 25 octobre 2021 :** plus précis (évolution des SI, nomenclatures, appui interne notamment)

1) Les différents champs de la délinquance

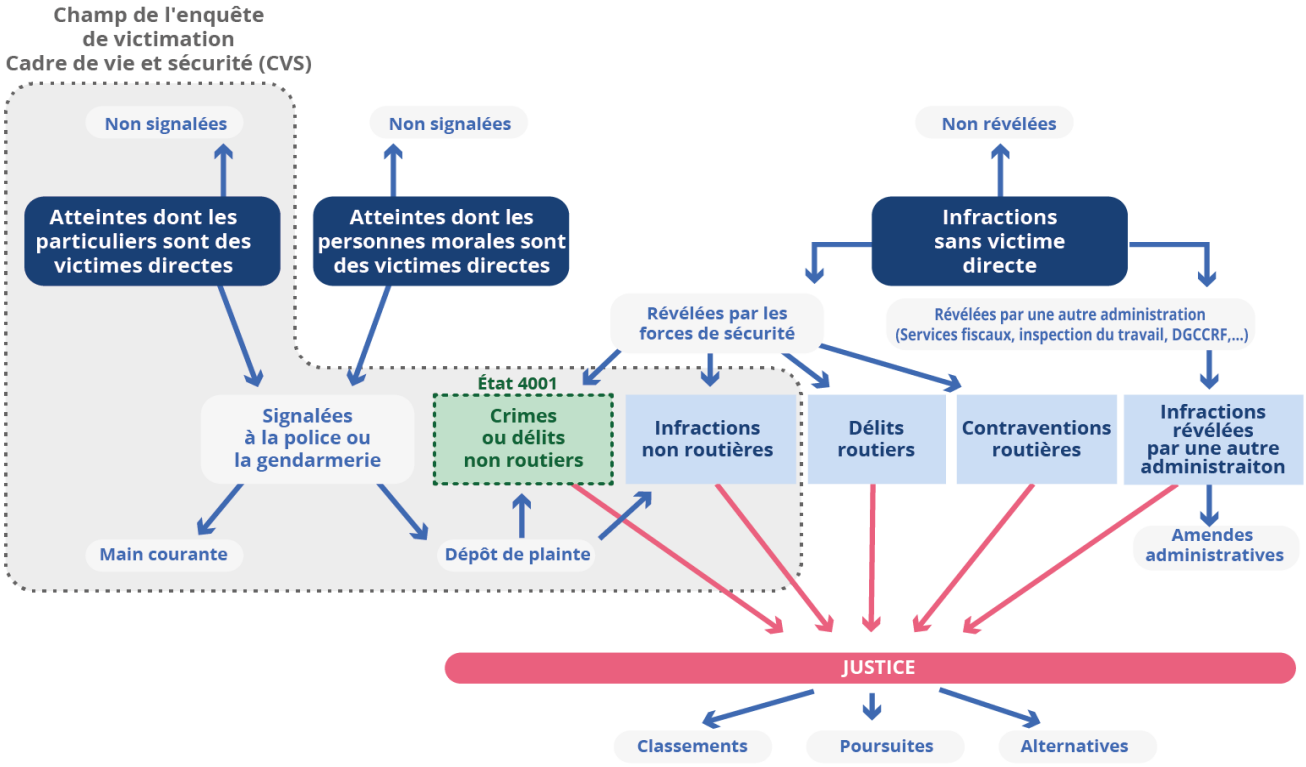

2) Les données mobilisables

- ✓ 2.1 Données administratives issues de l'activité des services (police, gendarmerie, préfectures)
- ✓ 2.2 Données d'enquêtes de victimation

2.1) Les sources administratives issues des services de police et de gendarmerie nationales

➢ Les données issues de **l'enregistrement des plaintes par les services de police et de gendarmerie nationales (LRPPN/LRPGN) :**

- « Etat 4001 historique », comptages mensuels sur les crimes et délits enregistrés , « index » non actualisés (VIF, cyber) ET des unités de compte hétérogènes **=> A revoir**
- **Depuis 2016 seulement, des données détaillées** sur les infractions enregistrées (au niveau de la Natinf), informations sur les victimes, les mis en cause, les gardes à vue, la localisation (commission/enregistrement/résidence), la datation (commission/enregistrement), les services **=> Problèmes d'harmonisation et de complétude PN/GN**
- **L'intégration indispensable des contraventions** dans les séries statistiques **=> Dépasser l'Etat 4001 (PN/GN)**

➢ **Elargissement en cours** des thématiques couvertes :

- Couvrir **exhaustivement les phénomènes de délinquance ET selon un maillage géographique fin (y compris Outre-mer)**
- La prise en compte des **requalifications d'infractions au cours de la procédure**
- **Suivre toutes les modalités d'enregistrement et de signalement :** Main Courante ; Plateformes (PIAC, PHAROS, PERCEVAL, VSS,…) ; Plaintes en ligne ; PV électroniques (PVe) ; Amendes forfaitaires délictuelles (AFD)….**=> Dépasser le seul dépôt de plainte et couvrir l'ensemble des victimes connues des services de sécurité**
- **Contextualiser le champ d'analyse** sur la sécurité intérieure (relations forces de sécurité/population, conditions de travail des forces de sécurité, données sociodémographiques, localisation, interventions, …)
- Les **comparaisons internationales => à l'aide de la nomenclature NFI/ICCS ; pas de directives statistiques européennes mais des stratégies thématiques UE de sécurité et de droits des victimes**

➢ **Le suivi pénal entre infractions enregistrées (ministère Intérieur) et décisions des juridictions (ministère Justice) :**

- **Les difficultés de comparaison des données => Utiliser la même nomenclature (NFI/ICCS)**
- **Les travaux d'appariements statistiques**

2.2) Les enquêtes de victimation : un complément indispensable à la statistique de la délinquance enregistrée (1/2)

Les données de délinquance enregistrée dépendent :

- de la propension de la victime à porter plainte ;
- de la priorité des forces de sécurité à la découverte des infractions ;
- et enfin de la disposition et de la capacité des services à consigner cet évènement

⇒ Pour y remédier, des **enquêtes de victimation** mises en œuvre depuis les années 1970 :

- **l'enquête de victimation Cadre de vie et sécurité – CVS** (Insee-SSMSI-ONDRP) auprès des ménages et personnes de 2007 à 2021 (année 2020 absente) :
  - Nombre de victimes d'atteintes (violences, atteintes aux biens, discriminations)
  - Taux de dépôt de plainte
  - Sentiment d'insécurité et satisfaction vis-à-vis des services de sécurité et de justice.

2.2) Les enquêtes de victimation : les évolutions (2/2)

➢ Des thématiques ciblées

- **Les violences liées au genre :**
  - Enquête GENESE (Genre et Sécurité - SSMSI sur financement européen) sur les violences liées au genre, conduite en 2021 (résultats en 2022)
  - Enquête Virage – Ined, conduite en 2015

  (cofinancement)

- **D'autres thématiques :**
  - Enquête sur les victimes de la traite des êtres humains (TEH) auprès des associations (SSMSI-MIPROF)

➢ Un nouveau dispositif d'enquête de victimation (VRS) par le SSMSI à partir de 2022 :

- **Un double objectif :**

→des statistiques annuelles de victimation (yc plus rares) et de taux de plainte

→ déclinaison départementale des principaux indicateurs (yc Outre-mer)

- **Un échantillon de 200 000 personnes** interrogées en 2 étapes via internet/téléphone/papier/face à face
- **Un meilleur suivi :** agressions sexuelles, harcèlement, discriminations, cyber, contexte de survenue, tout au long de la vie,…
- **Des volets thématiques en rotation annuelle** (ex : interactions FSI/population en 2022, santé en 2023)
- **Premiers résultats 1er semestre 2023**

3) Les travaux et projets du SSMSI

- ✓ 3.1 Principaux sujets traités (extension progressive)
- ✓ 3.2 Démarches systématiques
- ✓ 3.3 Chantiers de fiabilisation de données en cours
- ✓ 3.4 La feuille de route open data open source du MINT

3.1) Principaux sujets traités (extension progressive)

- **Délinquance enregistrée et victimation subie** : selon tous types d'atteintes (homicides, agressions, violences sexuelles et sexistes, traite des êtres humains, crimes de haine et discriminations, stupéfiants, vols et cambriolages, escroqueries, délinquance financière, fraudes, délinquance environnementale, délinquance routière,…) et tous milieux de commission (famille, transports, travail/études, loisirs, cyber, route,…)
- **Parcours des procédures** : commission des faits, enregistrement par les services (dépôt de plainte, main courante, pré-plainte, plainte en ligne, signalements), PVe/AFD, élucidation, requalification des infractions, transmission au parquet, suivi pénal
- **Caractéristiques des victimes et des mis en cause**
- **Localisation** : lieu d'enregistrement/de commission/de résidence ; maillage géographique ; QRR/QPV ; géolocalisation
- **Impact d'évènements particuliers :** sports/culture, manifestations, crise sanitaire, attentats,…
- **Sentiment d'insécurité** : dans le quartier, au domicile, renoncement à sortir de chez-soi pour des raisons de sécurité, gêne ressentie à cause de l'insécurité, préoccupation sécuritaire
- **Relations avec la population** : satisfaction de la population envers l'action / accueil des services de sécurité, violences « illégitimes »/« policières », gardes à vue, interventions, effectifs et localisation, conditions de travail,…

3.2) Démarches systématiques

- **Couverture intégrale du champ : plaintes + mains courantes + signalements**
  selon calendrier d'accès aux données

- **Accès à d'autres données administratives ou privées**
  Ex et premiers contacts : données DGDDI (délinquance financière) ; 3919 Violence femmes info ; opérateurs de transport (SNCF, RATP) ; sociétés de vidéo-protection ; bailleurs sociaux ;…

- **Croisement systématique des données administratives et des données issues des enquêtes de victimation**
  toutes les victimes ne portent pas plainte (taux variables selon actes délinquants)

- **Appariement entre données PN/GN et données justice pour évaluer le suivi pénal**
  premiers travaux de rapprochement (2015, 2019) ; travaux exploratoires d'appariement entamés en 2021 (VIF, LBC-FT, violences envers forces sécurité-FSI); chantier structurant

- **Appariement entre données PN/GN et données enquêtes de victimation**
  chantier en cours (VRS 2022)

3.3) Chantiers de fiabilisation de données en cours

- **Homicides/tentatives d'homicides :**
  - Fiabilisation des homicides conjugaux (coopération interne MINT + MINJ)
  - Révision des séries d'homicides (1ère étape en juin 2022)
- **Enfants/mineurs (victimes ou/et mis en cause) :**
  - Inceste et violences sexuelles envers les enfants (CIIVISE)
  - Mineurs non accompagnés
- **Discriminations :**
  - Mission au sein des services de sécurité ; GT CNIS
- **Délinquance environnementale enregistrée**
- **Territorialisation :**
  - Financement européen pour 1 an pour production de données départementales selon ICCS/NFI (appel à projets Eurostat 2021)
  - Enrichissement des indicateurs diffusés au niveau communal
- **Professions des victimes et mis en cause :**
  - Policiers/gendarmes ; élus ; dépositaires de l'autorité publique ; autres

3.4) La feuille de route open data open source du MINT (septembre 2021)

- **Indicateurs annuels issus de l'enquête CVS**

  Début février 2022

  => Interstats + data.gouv

- **Base de données communale et départementale (10 indicateurs de 2016 à 2021)**

  au 1er mars 2022

  => Interstats + Insee (statistiques locales) + Portail collectivités locales DGCL + data.gouv

- **Séries temporelles**

  Fin mars-début avril 2022

  => Interstats + data.gouv

- **Chiffres clés**

  De mars à septembre-octobre 2022

  => Interstats + data.gouv

4) Les coopérations SSMSI-SSM Justice : la mise en cohérence et le suivi pénal

- **Comparaisons** : Infractions liées aux **stupéfiants** (2016) ; Contentieux des **violences conjugales** (2019)
- **Nomenclature statistique des infractions** (ICCS/NFI) : 2015-2021
- **Insee Références « Sécurité et société »** : 9 décembre 2021
- En cours : **appariements statistiques, procédure pénale numérique,** suivi des **homicides/autres contentieux**

5.1) En savoir plus avec le SSMSI

- **Tous les mois** : note de conjoncture
  (9 indicateurs CVS-CJO en 2015 + 3 en 2019)
  (déclinaison hebdomadaire exceptionnelle)
- **Tous les ans** : rapport CVS et bilan statistique sur l'insécurité et la délinquance
  (1ère photographie en janvier/bilan complet au T2)
- **Insee Références « Sécurité et société »**
- **Études statistiques variées (12 en 2020, 12 en 2021)**
  - sur un type d'atteinte (arnaques, cambriolages,…) ou une population ciblée (LGBT, discriminations,…)
  - sur le sentiment d'insécurité, la satisfaction envers les forces de sécurité,…
  - sous le prisme territorial
- **Travaux méthodologiques** (notamment avec le SSM Justice)
- **Documents de travail** (ex : AFD Stupéfiants/évaluation)

5.2) La diffusion et la communication

- Un espace de restitution autonome sur Internet *InterStats* depuis 2015 => refonte lancée en 2022
- Un compte **Twitter** : https://twitter.com/Interieur_stats

depuis 2015 => autres à venir

- Annonce à l'avance depuis 2020 :
  - calendrier de parutions glissant sur quatre mois, actualisé chaque fin de mois
  - règles de mise à disposition de l'information (novembre 2020) sur le site Interstats
  - liste très restrictive des personnes/fonctions ayant accès en interne aux publications sous embargo

5.2) La diffusion et la communication

- Une adresse mel pour les demandes médias : ssmsi-communication@interieur.gouv.fr
- Des envois mails d'**avis de diffusion** des nouvelles publications, en coopération avec la Dicom du Ministère de l'Intérieur
- Des rencontres régulières avec des fact-checkers, des interviews, Objectif Desinfox

6) Montée en charge progressive du SSMSI

- **Montée en charge des effectifs depuis 2014, par paliers**

selon périmètre des missions (enquête CVS en 2015, géolocalisation en 2016, refonte CVS depuis 2019, création de 2 bureaux thématiques spécifiques – criminalité organisée fin 2020 et analyses territoriales /relations population été 2021) et multiplication des attentes (production industrialisée et construction d'une offre très élargie de diffusion interne/externe depuis automne 2020)

- **Doté initialement d'un effectif de 14 agents, le SSMSI compte début 2022 un effectif de 47 agents (dont 7 emplois budgétaires ONDRP transférés en 2021)**

effectif cible potentiel de 60 ETP à confirmer ; dialogue de gestion attendu pour 2022

=> Mise en place instance de gouvernance au 1er semestre 2022 avec comité de concertation utilisateurs externes et expression besoins appui interne

- **Transfert DCPJ vers DGPN**

budget à compter de 2022

Le SSMSI : audition par l'ASP le 18 janvier 2022 (délibéré en date du 14 février 2022)

- **Avancées :**
  - Harmonisation concepts et nomenclatures pour la délinquance enregistrée et fiabilisation/diffusion d'indicateurs conjoncturels et de données détaillées associées
  - Conduite d'enquêtes en population générale (Genese 2021, VRS annuelle à partir de 2022 en remplacement de CVS)
  - Publication de référence, avec l'Insee, sur le sujet « Sécurité et société » (décembre 2021)
- **Progrès à consolider/amplifier :**
  - Montée en charge des effectifs pour consolider/développer thématiques comme la cybersécurité, la délinquance économique et financière, les violences envers les enfants, les homicides, certaines atteintes aux biens, les relations entre personnels de sécurité et population
  - Prise en compte, au travers d'instances de gouvernance et de concertation adaptées, des besoins des utilisateurs internes et externes au MINT
  - Séparation plus claire dans les éléments de communication et les données chiffrées du MINT des informations du SSMSI (avec respect scrupuleux des règles d'embargo)
  - Association ex ante du SSMSI aux évolutions projetées des SI de PN/GN
- **Chantier structurant :**
  - Suivi longitudinal des procédures pénales conjoint par SSMSI et SDSE (SSM Justice)
  - Expérimentation potentielle dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC-FT)
- **Fragilité des conditions d'accès aux données**
  - Situations différentes PN/GN
  - Solutions techniques/juridiques à trouver

Merci de votre attention

http://www.interieur.gouv.fr/Interstats/

SSMSI
Service statistique ministériel de la sécurité intérieure

Inter stats
Analyser pour agir

Arrêté du 25 octobre 2021

« Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure produit la statistique publique dans les domaines de la sécurité intérieure. Il est responsable de l'élaboration, de la diffusion et de la publication de l'information, des enquêtes et des études statistiques.
Il répond aux besoins des services et élabore, avec leur concours, des statistiques, études et recherches, notamment dans les domaines de la sécurité publique, des enquêtes judiciaires, des enquêtes administratives et du renseignement dans le respect des textes en vigueur en matière de protection des données et de secret de l'enquête.
Il assiste les directions et services du ministère de l'intérieur qui le sollicitent dans la mise en place d'outils permettant d'observer des phénomènes particuliers ou d'estimer l'impact des évolutions législatives et leur apporte son expertise sur l'analyse des données, les méthodologies et les remontées statistiques des systèmes d'information.
Il est chargé de la programmation, de l'établissement, de la diffusion de l'information statistique, en lien avec l'Institut national de la statistique et des études économiques, responsable de la coordination statistique, et les autres services statistiques ministériels. Il assure les relations avec le Conseil national de l'information statistique.
Il constitue l'autorité nationale pour la production des statistiques européennes dans les domaines de la sécurité intérieure. Il est chargé des relations avec les organismes statistiques nationaux, européens et internationaux dont il constitue le point d'entrée.
Il s'assure de la qualité et de la fiabilité de la statistique publique dans le respect du code des bonnes pratiques de la statistique européenne. Dans ce cadre, il est associé à la conception de la remontée statistique dans les systèmes d'information et veille à en assurer la cohérence. Il harmonise et met à jour les nomenclatures et les concepts statistiques de sécurité intérieure, en lien avec les directions opérationnelles. Dans cette perspective, il transmet aux producteurs toute information utile de nature à améliorer le recueil des statistiques.
Il rassemble, analyse et valorise les données statistiques qui participent à l'élaboration, la contextualisation, la territorialisation, le pilotage et l'évaluation des politiques en matière de sécurité intérieure.
Il étudie, en lien avec le service statistique ministériel du ministère de la justice, les évolutions statistiques de l'ensemble du processus pénal, les faits constatés par les décisions de justice, l'exécution des peines et des sanctions pénales ainsi que la récidive. »